



VILLE DE BOULOIRE

Département de la Sarthe – Arrondissement de Mamers
Canton de Bouloire

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2014

CONVOCAISON DU 30 JUIN 2014

La séance est ouverte à 20H30 sous la présidence de Jean-Marie BOUCHÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 15 + 3 procurations

PRESENTS :	Maire :	M. Jean-Marie BOUCHÉ		
	Adjoints :	M. Yves HERRAULT Mme Josiane ROTTIER	Mme Anne-Marie DELOUBES M. Jean-Pierre HARASSE	M. Gérard AMESLON
ABSENTS EXCUSES :	Conseillers :	Mme Chantal PASQUIER M. Christian MONCHÂTRE M. Sylvère GIRAULT	Mme Allison BOISLORET Mme Isabelle GELINEAU M. Jean-Marc PAINEAU	Mme Gaëlle COTTEREAU M. Régis PASQUIER Mme Stéphanie DUFOUR-BRAY
		Mme Jocelyne ASSE-ROTTIER Mme Geneviève COURONNE M. Philippe PAPILLON	donne procuration à donne procuration à donne procuration à	M. Sylvère GIRAULT Mme Chantal PASQUIER Mme Stéphanie DUFOUR-BRAY
ABSENT :		M. Eric TROCHON		

Est élue secrétaire de séance : Mme Chantal PASQUIER

Monsieur le Maire sollicite les éventuelles observations sur la rédaction du compte rendu de la séance précédente.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du 20 juin 2014 est adopté à l'unanimité.

Il propose que le point suivant soit ajouté à l'ordre du jour de la présente séance :

- Indemnité du Percepteur pour l'année 2013

Le Conseil Municipal donne son accord.

Le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent aborder des points non inscrits à l'ordre du jour.

Aucune question n'est inscrite.

1 - INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE, SUR LES PROJETS, TRAVAUX ET RÉALISATIONS EN COURS

Chantiers en cours et à venir

* Réfection base de la partie haute du clocher

Le nécessaire vient d'être fait par l'entreprise de L. Véron.

* Rénovation du Monument aux Morts

L'intervention de l'entreprise de Mr Boisdieu, de la Flèche, est maintenant terminée et le travail a été très bien fait.

* Rénovation d'une grande partie de la cour de l'école maternelle

Les pavés autobloquants ont été retirés en fin de semaine et ce matin par des particuliers à qui ils ont été vendus et l'entreprise Clément a commencé son intervention ce matin.

Nous avons aussi à régler la question des bacs à sable, car les bacs actuels sont dégradés. Il conviendrait de mettre en place des bacs plus faciles à gérer.

* Programme de traçage de passages piétons

Nous avons notifié à l'entreprise Traçage Service que nous avons retenu sa proposition, mais ne connaissons pas encore la date d'intervention.

* Rénovation de 2 classes des écoles

Les travaux ont commencé ce matin dans la classe de Mr Deloubes à l'école élémentaire.

Rénovation du Gymnase phase 2

Le programme se poursuit normalement. L'objectif prioritaire maintenant est que tous les travaux intérieurs relatifs à l'intérieur du Gymnase lui-même soient terminés dans les temps pour que l'entreprise Sporting Sols puisse procéder à la pose du nouveau sol dans les délais prévus les deux dernières semaines de Juillet.

Nous avons aussi à régler un problème de trou dans le plafond côté local de rangement.

Un regret : les travaux de peinture réalisés font davantage ressortir l'état de malpropreté des pignons et de la voûte. Mais ce serait encore un autre budget !

Réaménagement de la Rue Nationale (entre rue Saint-Julien et mairie)

Mme Caire a présenté la première étape de son travail au GTP le jeudi 26 Juin. Dans la foulée, ce travail a aussi été présenté le vendredi 4 Juillet aux responsables de l'Agence Technique Départementale du Perche Sarthois. Dans le dossier figure une note qui résume le contenu de ces 2 réunions. Le cabinet "Feuille à Feuille" va maintenant réaliser l'avant-projet qui fera l'objet d'une nouvelle réunion du GTP au retour des congés. Une réunion publique consacrée à la présentation de cet avant-projet sera organisée en Octobre

Actes de vandalisme

Après les dégradations causées le dimanche 15 juin aux locaux situés sous la tribune du terrain de sports et au local situé près du court de tennis, nous avons eu à faire face à d'autres actes de vandalisme gratuits :

-destruction d'ouvrages en bois réalisés sur la zone humide

-lacérage au cutter dans la nuit du samedi 28 d'un panneau de pignon de la tente barnum que nous venions d'acheter et que nous avons installée pour la première fois dans la cour de l'école maternelle pour la kermesse. D'où un coût de 310€ pour remplacer la bâche.

-arrachage et jets de panneaux de signalisation dans un plan d'eau de la zone humide le soir du dimanche 29

-Un arbre coupé au niveau des jeux pour enfants

-Dégradations aux toilettes de la cour d'Epidaure découvertes le vendredi matin 4 Juillet.

Sans que cela ne puisse être démontré à chaque fois, nous retrouvons souvent dans ces affaires un jeune de 13 ans qui habite la rue Jean Rostand et pour lequel, en liaison avec a gendarmerie, des démarches sont en cours auprès des services sociaux du Département et du Procureur de la République.

Mme BOISLORET signale que des dégradations ont également été commises au Collège de Bouloire.

Personnel

Pour le poste temporaire d'agent technique créé cet été, pratiquement pas de candidatures locales. Nous avons pris la décision d'engager Mr Toufaili qui habite Surfonds et qui est un des éléments de l'équipe première du club de football de la commune.

Divers

La soirée festive de la Fête Nationale aura lieu comme à l'habitude le soir du 14 Juillet. C'est le Comité des Fêtes qui assumera cette année l'organisation du Dîner champêtre et du bal public.

La commune de son côté assumera l'organisation du Grand Feu d'Artifice tiré derrière le Château vers 23h.

2 - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

2.1 TRAVAUX BATIMENTS ET VOIRIE

01 - AMÉNAGEMENT DE LA RUE NATIONALE – RÉSEAUX ASSAINISSEMENT -TRAVAUX

Le Maire informe les membres présents que le GTP Aménagement de la rue Nationale s'est réuni le 26 juin pour la présentation des esquisses par le Cabinet Feuille à Feuille, maître d'œuvre pour l'aménagement de la rue Nationale entre la rue du Collège et la Mairie. Il donne lecture des comptes rendus établis à l'issue de cette réunion et de la rencontre avec les services du Département sur ce projet.

Il explique que dans un premier temps, avant les aménagements de surface, il est nécessaire de procéder à la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement sur ce secteur. Pour ces travaux de réseaux, un groupement de commandes a été constitué par délibération du 8 avril 2013 entre la Commune de Bouloire et le SIAEP de la Région de Bouloire, en vue de réaliser simultanément les travaux de restructurations de réseaux, l'assainissement relevant de la Commune et l'eau potable relevant du Syndicat d'eau de Bouloire.

Le Maire indique que lors de la réunion du GTP, la SAFEGE, maître d'œuvre pour les réseaux, a présenté un estimatif du coût des travaux pour l'assainissement et l'eau potable.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 270 460 € HT, comprenant :

- renforcement du réseau unitaire des eaux usées : 190 815 € HT,
- renforcement du réseau d'eaux pluviales : 79 645 € HT.

Il invite le Conseil Municipal à passer au vote :

- 1 abstention : Jocelyne ASSE-ROTTIER
- 1 voix contre : Philippe PAPILLON
- 16 voix pour

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de procéder au renforcement des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales tel que présenté ci-dessus, pour le secteur de la rue Nationale, entre la rue du Collège et la Mairie, dans le cadre du groupement de commandes constitué avec le SIAEP de Bouloire,
- approuve l'estimation financière présentée d'un montant de 270 460 € HT,
- décide de lancer une consultation pour la réalisation de ces travaux selon une procédure adaptée,
- donne pouvoir au Maire, ou à son représentant, pour signer les documents correspondants, et notamment les marchés de travaux à intervenir.

02 - GYMNASSE – ÉVACUATION DES EAUX USÉES - TRAVAUX

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la dernière séance, la question de l'évacuation des eaux vannes et des eaux usées du Gymnase avait été évoquée après que le constat ait été fait d'une grave malfaçon lors des travaux d'origine.

Il relate les différentes phases de ce dossier :

- L'entreprise LMBTP, titulaire du lot Gros Œuvre, a dans un premier temps, proposé une solution consistant, pour respecter les normes d'une pente minimum de 2,5 cm/m, à mettre en place à la sortie du Gymnase une cuve équipée de 2 pompes de relevage pour un montant de 21 165 € HT, auquel s'ajoutait un coût de 2 518 € HT pour l'alimentation électrique de cette nouvelle installation, soit un coût total de 23 683 € HT. Cette solution aurait également donné lieu à des coûts annuels de maintenance.
- Dans un second temps, et après que la municipalité ait procédé à de nouvelles mesures et démontré qu'une autre solution pouvait être étudiée, l'entreprise LMBTP a produit un devis d'un montant de 13.000 € HT. Cette solution consistait à faire passer la canalisation en fond de fossé pour rejoindre le regard en contrebas, ce qui engendrait notamment des coûts de signalisation de travaux, ceux-ci ne pouvant être faits qu'à partir de la rue.
- En dernier lieu, une solution alternative a été recherchée avec une entreprise locale et l'entreprise Willy Pasquier a transmis un devis d'un montant de 6.725,49€ HT, soit 8 070,59 € TTC. Cette proposition consiste à passer la canalisation d'évacuation des EU/EV le long du nouveau local de rangement puis à rejoindre le grand regard en contrebas en passant entre les arbres existants.

Le Maire propose au Conseil Municipal de retenir cette dernière proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 18 voix pour :

- décide de retenir le devis de l'entreprise TP Terrassement PASQUIER, pour un montant de 6 725,49 € HT,
- donne pouvoir au Maire, ou à son représentant, pour signer les documents correspondants à cette délibération.

2.2 AUTRES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES

03 - BUDGET GÉNÉRAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une décision modificative par rapport au Budget Primitif 2014 afin de procéder à l'ajustement de certaines lignes budgétaires, nécessaire d'une part pour la récupération de la TVA sur les frais d'études et suite au rajout d'une prise pour les illuminations de Noël dans les travaux d'éclairage public de la Place du Petit Marché.

Il donne lecture au Conseil Municipal de la décision modificative n° 2 pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 18 voix pour, décide d'adopter les virements de crédits indiqués ci-dessous :

*** Section de fonctionnement**

DEPENSES de FONCTIONNEMENT

ARTICLE	INTITULÉ	MONTANT
023	Virt de la section de Fonct.	200
	TOTAL	200

RECETTES de FONCTIONNEMENT

ARTICLE	INTITULÉ	MONTANT
74127	Dotation Nationale Péréquation	200
	TOTAL	200

*** Section d'investissement**

DEPENSES d'INVESTISSEMENT

ARTICLE	INTITULÉ	MONTANT
041-2313	Frais études rénovation gymnase	12 678,00
041-2315	Frais études extension cimetière	2 751,00
5003-2315	Eclairage public	200,00
	TOTAL	15 629,00

RECETTES d'INVESTISSEMENT

ARTICLE	INTITULÉ	MONTANT
041-2031	Frais études rénovation gymnase	12 678,00
041-2031	Frais études extension cimetière	2 751,00
021	Virt de la section de Fonct.	200,00
	TOTAL	15 629,00

04 - INDEMNITÉ DU PERCEPTEUR – ANNÉE 2013

Le Maire informe les conseillers présents que le Comptable du Trésor, chargé des fonctions de receveur municipal, a fait parvenir un décompte d'indemnité de conseil et de budget pour l'année 2013, dont le montant s'élève à 691,48 € brut, soit 630,24 € net.

Il informe les élus que l'assemblée délibérante a la liberté de verser ou non cette indemnité, que cette indemnité peut être attribuée en contrepartie de prestations facultatives de conseil et d'assistance que le Percepteur peut apporter à la Commune, rôle qu'à son avis M. BOULANGE n'a pas rempli pour la commune de Bouloire. Il ajoute que cette indemnité relève d'une vieille tradition, notamment quand le Percepteur élabore le budget communal, ce qui n'est pas le cas pour Bouloire. Aussi, le Maire propose de ne pas verser cette indemnité.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés de communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité par 18 voix pour :

- décide de refuser le versement de l'indemnité demandée par le Percepteur pour l'année 2013,
- autorise le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette délibération.

2.3 POINTS DIVERS

05 - SMIRGEOMES – FRÉQUENCE DES COLLECTES D'ORDURES MENAGÈRES

Le Maire donne lecture aux conseillers d'un courrier du SMIRGEOMES sur la fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles, comportant en annexe les documents suivants : répartition des dépenses de fonctionnement du SMIRGEOMES en 2014, fréquence de présentation des bacs en 2013, taux de présentation des bacs d'ordures ménagères en 2013 sur la Communauté de Communes du Pays Bilurien, fréquence des levées annuelles sur Bouloire (environ $\frac{3}{4}$ des usagers biluriens présentent leurs bacs moins de 15 fois par an).

Il explique que le marché pour la collecte des ordures ménagères conclu par le SMIRGEOMES arrive à échéance le 1^{er} avril 2015. Pour le prochain contrat, le SMIRGEOMES envisage de réduire sa fréquence de collectes des ordures ménagères résiduelles à une collecte bimensuelle (1 collecte tous les 15 jours) et demande l'avis de l'ensemble des collectivités du territoire.

Après en avoir délibéré, et au regard des informations transmises, le Conseil Municipal à l'unanimité par 18 voix pour, donne un avis favorable à une collecte bimensuelle à compter du 1^{er} avril 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Le Maire

La Secrétaire de séance

Jean-Marie BOUCHÉ

Chantal PASQUIER

Les Conseillers Municipaux